

Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer

7^e révision partielle¹

(DE-OCF)

du 17 décembre 2009

RS 742.141.11

¹ Les dispositions d'exécution du 1^{er} janv. 1984 de l'O du 23 nov. 1983 sur les chemins de fers (RS 742.141.1), y compris la 7^e révision partielle édictée par le DETEC et entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2010, ne sont publiées ni au RO ni au RS. Les feuilles des dispositions d'exécution qui ont été modifiées en dernier lieu portent l'indication «Edition: 01.07.2010». Des tirés à part peuvent être commandés à l'OFCL, Diffusion des publications fédérales, 3003 Berne.
Les textes peuvent aussi être téléchargés sur le site internet <http://www.bav.admin.ch> de l'Office fédéral des transports (OFT).

